

22 Août 2023

GARE DE PARIS SAINT LAZARE

Prélèvements lingette

Quais et Equipements sur les quais

UNITE GARE DE PARIS SAINT LAZARE
MERCREDI 23 AOÛT 2023

Nettoyage très haute efficacité des quais et équipements de quais de la gare de Paris Saint Lazare

SNCF Gares & Connexions réalise des nettoyages très haute efficacité sur les quais et équipements de quais de la gare dans l'objectif de faire diminuer leur taux de pollution au plomb.

Les interventions se déroulent **de nuit**, en **l'absence de public**. Les entreprises intervenant respectent un protocole spécifique pour entrer et sortir des zones traitées et éviter toute exportation de traces de plomb vers d'autres zones accessibles au public. Par ailleurs, dans le cadre de ces interventions et pour la sécurité de tous, les espaces à l'intérieur de la gare font régulièrement l'objet **d'une surveillance** réalisée par un laboratoire agréé. Il est cependant recommandé de respecter les gestes habituels d'hygiène, en particulier le lavage régulier des mains.

SNCF Gares & Connexions publie les prélèvements de contrôle des teneurs en plomb mesurées dans l'espace public de la gare.



Ces mesures sont disponibles sur le site :
<https://www.garesetconnexions.sncf/fr/actualites/rapports-resultats-mesures-concentration-plomb-gare-paris-saint-lazare>

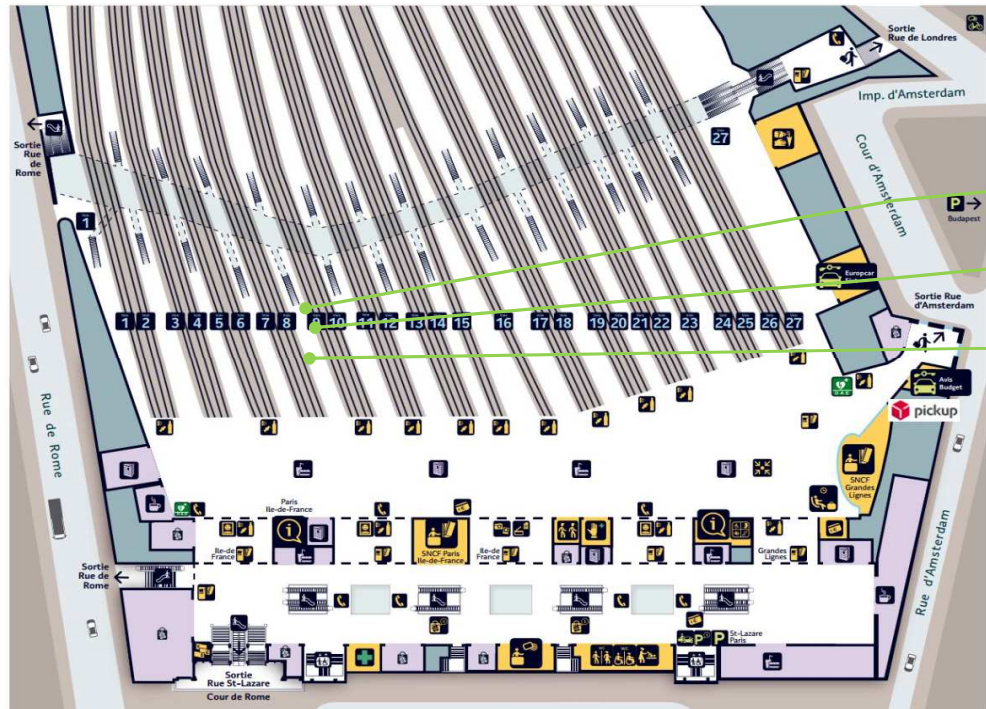
Quai V8/9

Revêtement des quais

Mesures initiales					Après nettoyage, si nécessaire		
N° test	Date du prélèvement	Prélèvement	Support du prélèvement	Résultat lingette (en $\mu\text{g}/\text{m}^2$)	N° du prélèvement	Date du prélèvement	Résultat lingette ap nettoyage (en $\mu\text{g}/\text{m}^2$)
581933-L1	09/08/2023	Quai V8/9 entre panneau d'affichage et poteau coté voie 8 sur sol	Revêtement de quai	4 731,60	581936-L1	10/08/2023	279,6
581933-L2	09/08/2023	Quai V8/9 entre panneau d'affichage et poteau coté voie 9 sur sol	Revêtement de quai	1226	581936-L2	10/08/2023	493,6
581933-L3	09/08/2023	Quai V8/9 face à l'escalier descendant sur sol	Revêtement de quai	1136	581936-L3	10/08/2023	656

Quai V8/9

Revêtement des quais



- 581933-L3
581936-L3
- 581933-L2
581936-L2
- 581933-L1
581936-L1

Quais V1, V2/3, V6/7, V10/11, V12/13, V14/15, V16/17, V18/19, V20/21, V23/24, V25/26, V27

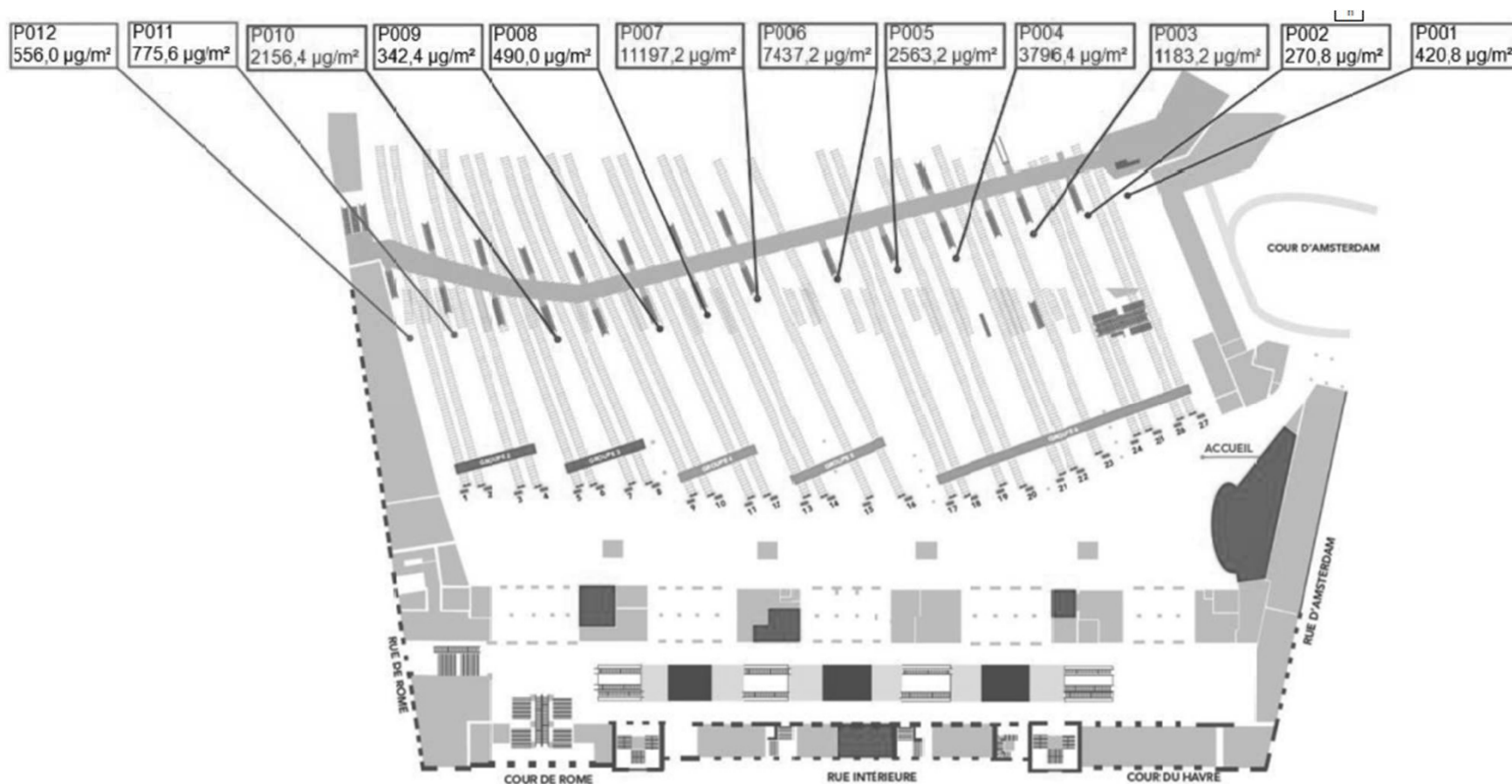
Revêtement des quais

Mesures initiales

N° test	Date du prélèvement	Prélèvement	Support du prélèvement	Résultat lingette (en $\mu\text{g}/\text{m}^2$)
23ENV007007-0012	10/08/2023	Quai V1	Revêtement de quai	556
23ENV007007-0011	10/08/2023	Quai V2/3	Revêtement de quai	775,6
23ENV007007-010	10/08/2023	Quai V6/7	Revêtement de quai	2156,4
23ENV007007-009	10/08/2023	Quai V10/11	Revêtement de quai	342,4
23ENV007007-008	10/08/2023	Quai V12/13	Revêtement de quai	490
23ENV007007-007	10/08/2023	Quai V14/15	Revêtement de quai	11197,2
23ENV007007-006	10/08/2023	Quai V16/17	Revêtement de quai	7437,2
23ENV007007-005	10/08/2023	Quai V18/19	Revêtement de quai	2563,2
23ENV007007-004	10/08/2023	Quai V20/21	Revêtement de quai	3796,4
23ENV007007-003	10/08/2023	Quai V23/24	Revêtement de quai	1183,2
23ENV007007-002	10/08/2023	Quai V25/26	Revêtement de quai	270,8
23ENV007007-001	10/08/2023	Quai V27	Revêtement de quai	420,8

Quais V1, V2/3, V6/7, V10/11, V12/13, V14/15, V16/17, V18/19, V20/21, V23/24, V25/26, V27

Revêtement des quais



Quais V4/5, V22

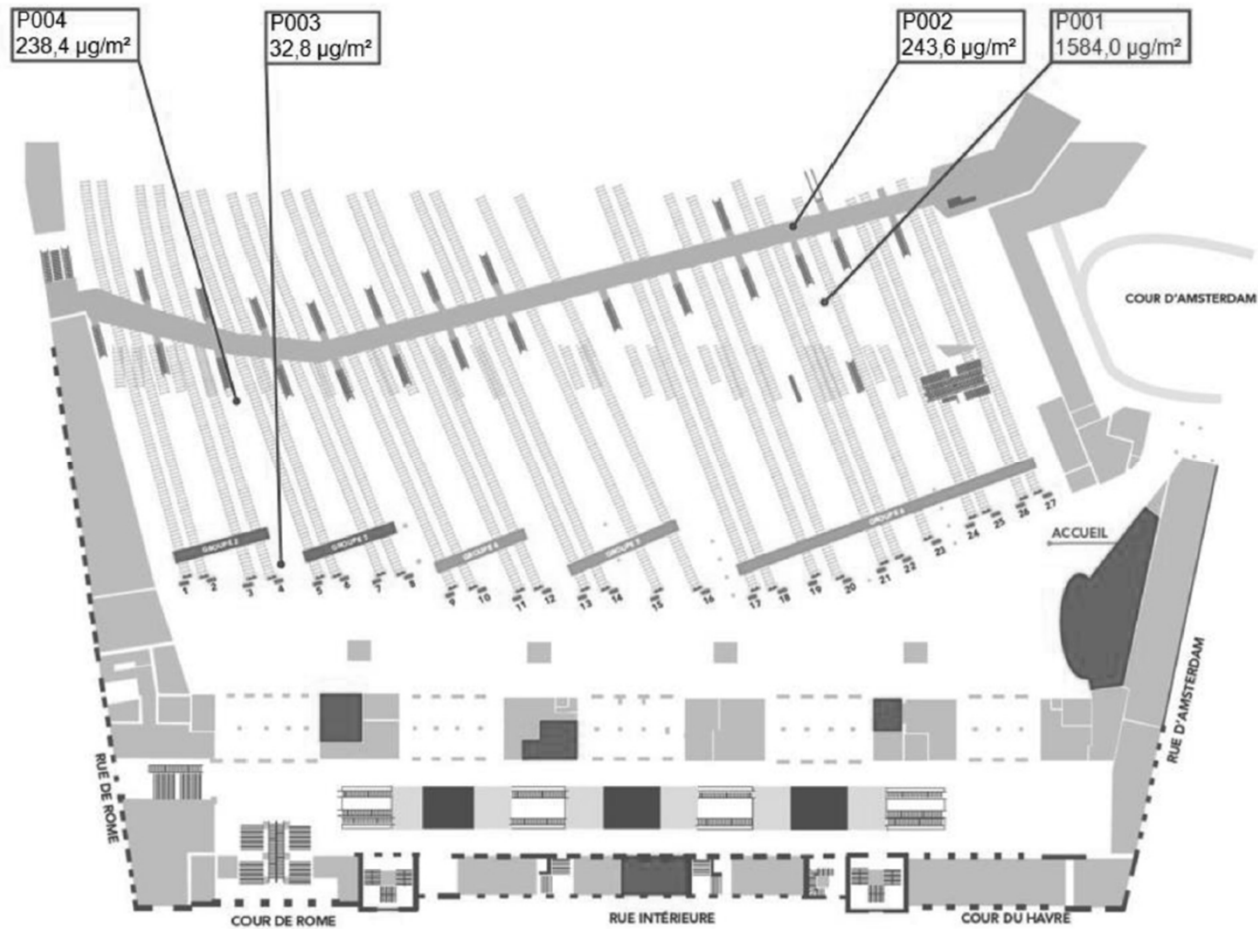
Revêtement des quais et équipements de quais

Mesures initiales

N° test	Date du prélèvement	Prélèvement	Support du prélèvement	Résultat lingette (en $\mu\text{g}/\text{m}^2$)
23ENV007006-004	10/08/2023	Quai V4/5	Revêtement de quai	238,4
23ENV007006-003	10/08/2023	Quai V4/5 - PTS - Boutons de commande	Equipement de quai	32,8
23ENV007006-002	10/08/2023	Quai V22 - Opercule de poubelle	Equipement de quai	243,6
23ENV007006-001	10/08/2023	Quai V22	Revêtement de quai	1584

Quais V4/5, V22

Revêtement des quais et équipements de quai





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

3D Rénovation

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERRE

Rapport de localisation des résultats de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb Mesures ponctuelles

Quai 5 voie 8 et 9

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 4 pages + 3 pages du rapport d'analyse 23ENV006984 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.

Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.

Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

Numéro de rapport : Rev1 –HI23080002/00581936

Adresse du site :
Gare Saint Lazare
13 Rue d'Amsterdam
75009 PARIS

Date de prélèvement : le 10/08/2023

Préleveur : BELMONT Thierry



Méthode de Référence : Norme NF X 46-032

Prélevements lingettes réalisés le 10/08/2023


N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb µg/m²
581936-L1	Quai	Quai 5 Voies 8-9 entre panneau d'affichage et poteau coté voie 8 sur sol	4H15	Revêtement bitume	0,1m²		279,6
581936-L2	Quai	Quai 5 Voies 8-9 entre panneau d'affichage et poteau coté voie 9 sur sol	4H18	Revêtement bitume	0,1m²		493,6
581936-L3	Quai	Quai 5 Voies 8-9 face à l'escalier descendant sur sol	4H20	Revêtement bitume	0,1m²		656,0

PHOTOS

DESCRPTIF

	<p align="center">581936-L1 -279,6 µg/m2 Quai -Quai 5 Voies 8-9 entre panneau d'affichage et poteau coté voie 8 sur sol Revêtement : Revêtement bitume</p>
	<p align="center">581936-L2 -493,6 µg/m2 Quai -Quai 5 Voies 8-9 entre panneau d'affichage et poteau coté voie 9 sur sol Revêtement : Revêtement bitume</p>

Prélevements lingettes réalisés le 10/08/2023

PHOTOS	DESCRPTIF
	<p>581936-L3 -656,0 µg/m2 Quai -Quai 5 Voies 8-9 face à l'escalier descendant sur sol Revêtement : Revêtement bitume</p>

Malakoff, le 11/08/2023

Thierry BELMONT
Responsable Technique



ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m² :

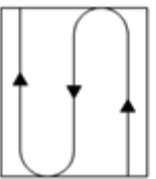


Figure 1 – Premier passage en S

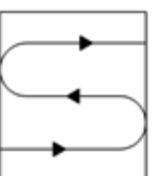


Figure 2 – Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m², plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m²

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m² (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m². Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les entrobès bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m².

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.



FlashLab
1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

L3A AIR - POLE HIAI
Christelle SMOLIK
23, rue des Garmanis
92240 MALAKOFF

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV006984-10082023-142923 du 10/08/2023 à 14:29

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV006984 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV006984-001 Date d'analyse : 10/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier H123080002-00581936
Référence prélèvement 00581936-L1
Date de prélèvement Information non communiquée
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Information non communiquée
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	28,0	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 279,6 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Absence de témoin

FOUROUR Linda
TechnicienneL.aboratoire



FlashLab
1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

L3A AIR - POLE HIAI
Christelle SMOLIK
23, rue des Garments
92240 MALAKOFF

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV006984-10082023-142923 du 10/08/2023 à 14:29

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV006984 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV006984-002 Date d'analyse : 10/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier H123080002-00581936
Référence prélèvement 00581936-L2
Date de prélèvement Information non communiquée
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Information non communiquée
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	49,4	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 493,6 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Absence de témoin

FOUROUR Linda
TechnicienneLlaboratoire



FlashLab
1, chemin de Sauklér - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

L3A AIR - POLE HIAI
Christelle SMOLIK
23, rue des Garmanis
92240 MALAKOFF

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV006984-10082023-142923 du 10/08/2023 à 14:29

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 23ENV006984 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV006984-003 Date d'analyse : 10/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier H123080002-00581936
Référence prélèvement 00581936-L3
Date de prélèvement Information non communiquée
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Information non communiquée
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	65,6	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 656,0 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Absence de témoin

FOUROUR Linda
Technicienne Laboratoire



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC
BAT n° NC

Principes généraux de prévention du Code du travail, art. L. 4121-1 à 3, L. 4531-1 et D. 4152-10 – R. 4412-40 et Prévention du risque d'exposition aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R. 4412-59
Méthodologie et seuil de concentration de plomb définis par l'arrêté du 12 mai 2009 (Contrôle des travaux en présence de plomb réalisés en application de l'article L. 1334-2 du Code de la Santé Publique) et la norme NF X 46-032 « Diagnostic plomb – Méthodologie de mesure du plomb dans les poussières au sol »
Guide INRS ED 6374 (et ED 909) : intervention sur les peintures contenant du plomb – Prévention des risques professionnels
CIRCULAIRE DGT 2010/03 du 13 avril 2010 relative au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.

Propriétaire	SNCF-Gares et CONNEXIONS
Adresse du Propriétaire	16 Avenue d'Ivry 75013 PARIS
Donneur d'ordre	SNCF-Gares et CONNEXIONS - PARVIS
Adresse du Donneur d'ordre	16 Avenue d'Ivry 75013 PARIS



Numéro de rapport	MEMP-Pb_Quai 1 à 15 hors(3/5/12)_GareSaintLazare_2023_V1
Bâtiment ou installation	Gare Saint Lazare
N°UT – N°Bâtiment	NC-NC
Adresse de l'immeuble	13 rue d'Amsterdam 75008 PARIS
Date de la visite	10/08/2023

Signataire du rapport

Signature et Visa

Opérateur de repérage :

Aurélien CAUTEL
CAUTEL

CAUTEL AURELIEN
TUV SUD FRANCE SAS
Le 17/08/2023

Conclusion

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des revêtements contenant du Plomb dans les poussières.



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs des mesures du plomb dans les poussières au sol.

Ce rapport intègre la méthodologie décrite dans la norme NF X46-032 hors cadre législatif L.1334-3 et R1334-8.

Ce procédé est réalisé au sens de la prévention des risques et coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (5.1 de l'ED 6374 d'Octobre 2020).

Le suivi de chantier pendant les travaux est nécessaire afin de (selon 5.7.2 de l'ED 6374 d'Octobre 2020) :

- Vérifier l'absence de pollution hors des zones d'interventions sur les peintures au plomb,
- Vérifier l'absence de contamination à l'extérieur du chantier (base vie, cheminement d'accès, zones publiques...)

Pour les mesures au sol, la valeur seuil de **1000 µm²** est ici utilisée en analogie à l'arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle après travaux en présence de plomb, afin de déterminer une valeur positive au-delà de celle-ci.

Textes consultés pour la réalisation de la mission.

- Principes généraux de prévention énoncés à l'article L 230-2 du code du Travail.
- l'arrêté du 12 mai 2009 (Contrôle des travaux en présence de plomb.
- Articles L. 4121-2 à 5, L. 4531-1 et R. 4412-59 à 65 du Code du Travail.
- Loi du 31/12/93 sur les principes généraux de prévention des travailleurs.
- décret d'application n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail.
- CIRCULAIRE DGT 2010/03 du 13 avril 2010 relative au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.

Adresse du bien

13 rue d'Amsterdam 75008 PARIS

C Propriétaire

Nom : **SNCF GARE & CONNEXIONS**
Adresse : **16, av. d'Ivry 75634 Paris cedex 13**

D Commanditaire de la mission

Nom : **Monsieur AUCHAT Guillaume**
Qualité : **RESPONSABLE DU PÔLE PATRIMOINE**

Adresse : **13 rue d'Amsterdam 75008 PARIS**

E Exécution de la mission

RapportN° :

MEMP-Pb_Quai1à15

hors(3/5/12)_garesaintlazare_2023_V1 Date du rapport :

17/08/2023

Date d'intervention : **10/08/2023**

F Nature et contexte de la mission

Surveillance d'empoussièrément plomb.

G Cachet du diagnostiqueur

Signature

Cabinet : **TUV SUD FRANCE SAS**
Nom du responsable : **KUGLER Dominique**
Nom du diagnostiqueur : **CAUTEL Aurélien**
Organisme d'assurance : **ALLIANZ**
Police : **DEL000598210M**



**Rapport de contrôle plomb
d'empoussièrément surfacique au sol
pendant travaux**



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT	1
SIGNATAIRE DU RAPPORT	1
RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DES MESURES DU PLOMB DANS LES POUSSIERES AU SOL	2
ADRESSE DU BIEN	2
PROPRIETAIRE	2
COMMANITAIRE DE LA MISSION	2
EXECUTION DE LA MISSION	2
NATURE ET CONTEXTE DE LA MISSION	2
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
RAPPEL DE LA COMMANDE	5
TEXTES CONSULTES POUR LA REALISATION DE LA PRESTATION	5
PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION L4121-2 DU CODE DU TRAVAIL	5
PREVENTION DU RISQUE D'EXPOSITION AUX AGENTS CANCEROGENES, MUTAGENES ET TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION R4412-59 ET SUIVANTS	5
NORME NF X 46 032 AVRIL 2008	5
NORME NF X 46 031 AVRIL 2008 RELATIVE A L'ANALYSE CHIMIQUE DES PEINTURES POUR LA RECHERCHE DE LA FRACTION ACIDO-SOLUBLE DU PLOMB	5
GUIDE INRS ED 6374	5
LES POINTS ET ZONES DE MESURES SONT LOCALISES, DESIGNES ET DEFINIES PAR LE DONNEUR D'ORDRE OU SON REPRESENTANT	5
(TUV SUD NE SERAIT ETRE PORTE RESPONSABLE DE LA VIABILITE DE LA STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE DE MESURE D'EMPOUSSIEREMENT MISE EN PLACE)	5
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION	5
L'AUTEUR DU CONSTAT	5
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	5
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	5
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	5
OCCUPATION DU BIEN	5
LISTE DES LOCALS VISITES	6
LISTE DES LOCALS NON-VISITES	6
METHODOLOGIE EMPLOYEE	6
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LES RESULTATS SURFACIQUE DE POUSSIERES DE PLOMB SUR LINGETTES AU SOL	7
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	7
PRESENTATION DES RESULTATS	9
CROQUIS	10
RESULTATS DES MESURES	11
COMMENTAIRES	17
ANNEXES PROCES VERBAUX D'ANALYSES	18



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

1 RAPPEL DE LA COMMANDE

Textes consultés pour la réalisation de la prestation :

Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail
Prévention du risque d'exposition aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants
Norme NF X 46 032 avril 2008
Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.
Guide INRS ED 6374.
CIRCULAIRE DGT 2010/03 du 13 avril 2010 relative au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail

ICP *réalisé en date du* Mardi 27 avril 2021 avec Mr Romain LAMBERT (CSPS COORDICA).

Les points et zones de mesures sont localisés, désignées et définies par le donneur d'ordre ou son représentant.
(TUV SUD ne serait être porté responsable de la viabilité de la stratégie d'échantillonnage de mesure d'empoussièrément mise en place).

Périmètre géographique de la mission : Points de prélèvements surfaciques de poussières de plomb selon demande du client .

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat :
CAUTEL AURELIEN

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **Technicert**
Numéro de Certification de qualification : **TC20-0024**

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : FLASHLAB
Nom du contact : FLASHLAB LONGJUMEAU

Coordonnées :
1 chemin de Saulxier, 91160 Longjumeau

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949**

Nombre de bâtiments : **1**

Type : **Gare SNCF Voyageur**
Nombre de niveaux : **1**

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **13 rue d'Amsterdam 75008 PARIS**

Type : **Gare**

N° d'UT : **NC**

Référence Cadastre : **NC**

Bâtiment : **Gare Voyageur**
Etage : **Quais**
Destination du bâtiment : **Gare Voyageur et bureaux**
Accompagnateur : **SNCF**

2.7 Occupation du bien

L'occupant est

Propriétaire
 Locataire
 Sans objet, le bien est vacant

Nom de l'occupant si différent du propriétaire :
Nom : /



Rapport de contrôle plomb d'empoissièrement surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

2.8	Liste des locaux visites	
N°	Local	Etage
1	Quai 1 à 15 hors (3/5/12)	RDC

2.9 Liste des locaux non-visités

Néant, tous les locaux objet de la présente mission ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

- Matériel à utiliser

- Gants à usage unique ;
- sur-chaussures à usage unique ;
- lingettes humidifiées ne contenant ni détergent ni plomb ou toute autre substance susceptible de perturber la mesure. La texture de la lingette.
- tube en polypropylène de 50 ml avec bouchon à vis ;
- un gabarit de largeur minimale de 15 cm pour délimiter une surface d'environ 0,1 m² à échantillonner. Le gabarit doit être suffisamment lisse pour pouvoir être essuyé par l'opérateur entre deux prélèvements.

Utilisation d'un témoin

Un échantillon témoin est réalisé sur le site de la mission afin de vérifier la non-contamination (due par exemple à la pollution du site ou à la manipulation) des lingettes utilisées sur le site.

- Le prélèvement

1. Conditions de prélèvement

L'opérateur utilise des gants à usage unique pour chaque nouveau prélèvement.

2. Principe de positionnement de la lingette dans le gabarit

La lingette étant posée à plat à l'intérieur du gabarit, l'opérateur pose sa main à plat, les doigts sont joints par-dessus et la lingette est maintenue entre le pouce et la paume de la main. Il appuie fermement avec le maximum de la surface des doigts et de la paume.

3. Principe d'essuyage en deux passages

L'opérateur déplace la lingette en S (de droite à gauche avec la main droite et inversement pour la main gauche) jusqu'à couvrir complètement la surface à échantillonner.

Un second passage est réalisé après avoir plié en deux la lingette, la partie contaminée étant à l'intérieur. L'opérateur ne touche pas la partie contaminée en pliant la lingette. Le second passage est réalisé avec la lingette pliée, de la même façon que le premier, mais perpendiculairement à celui-ci.

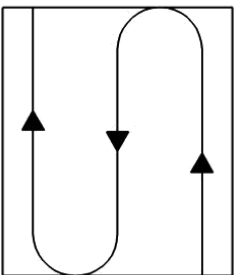


Figure 1 — Premier passage en S

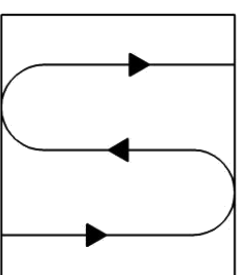


Figure 2 — Second passage en S
perpendiculaire au premier

Conditionnement du prélèvement

La lingette est déposée à l'intérieur d'un tube. Le tube est ensuite refermé hermétiquement. L'identification du prélèvement est portée de manière indélébile sur le tube et sur la fiche de prélèvement.

Après chaque prélèvement, l'opérateur nettoie le gabarit à l'aide d'une nouvelle lingette jetée après utilisation, afin d'éviter toute contamination.

La fiche de prélèvement doit contenir a minima les informations suivantes :

- le nom de l'opérateur* ;
- la date du prélèvement ;
- l'adresse de l'immeuble ;
- la localisation du logement et/ou des parties communes dans l'immeuble ;
- l'identification du prélèvement* ;
- le numéro du lot de fabrication de la lingette ;
- la localisation précise du prélèvement dans le local ;

NOTE Un croquis (ou une photo, ...) peut être réalisé pour une meilleure localisation du prélèvement.

— la nature du sol ;

EXEMPLE Linoléum, carrelage, toilette, ...

— la surface du gabarit*.

L'opérateur transmet par écrit les informations nécessaires (identifiées par «*» et l'identification de la mission) au laboratoire d'analyse avec le prélèvement.

Source : Norme NF X46-032

3.1 Valeur de référence utilisée pour les résultats surfacique de poussières de plomb sur lingettes au sol.

Par analogie à l'arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle « Après travaux en présence de plomb », un **prélèvement est déclaré positif lorsque sa teneur en plomb est Strictement, supérieure à 1000 µg/m2.**



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

La méthode d'analyse comprend une phase d'extraction du plomb acido-soluble suivie par le dosage par spectrométrie d'émission ou d'absorption atomique. Le principe de l'extraction consiste à simuler la solubilisation du plomb dans l'estomac.

Les résultats d'analyse sont exprimés en microgrammes par mètre carré ($\mu\text{g}/\text{m}^2$) de surface.

- Matériel pour la préparation de l'échantillon

- Acide chlorhydrique de qualité analytique à 37 % ;
- solution étalon de travail à 1 000 mg/l en plomb ;
- eau déionisée ;
- verrerie courante de laboratoire ;
- filtres-papiers sans cendres.

- Préparation de l'échantillon

- Verser dans le tube, qui contient la lingette une quantité connue d'acide chlorhydrique 0,15 N de manière à recouvrir la lingette ;
- fermer le tube ;
- agiter manuellement ;
- placer le tube en cuve à ultrasons pendant 15 min ;
- laisser en contact 1 h à une température du bain ultrason de 37° ;
- agiter manuellement le tube pour homogénéiser la solution ;
- filtrer l'échantillon sur un filtre-papier sans cendres ;
- récupérer une quantité suffisante du filtrat dans un tube à usage unique permettant le dosage.

- Dosage

Gamme d'étalonnage

La gamme d'étalonnage est préparée à partir d'une solution étalon à 1 000 mg/l qui couvre la limite réglementaire.

Méthodes de dosage

- Le dosage du plomb sur les solutions préparées peut être effectué selon différentes techniques détaillées dans les normes suivantes :
- NF EN ISO 11885:1998, Articles 6 et 8 : spectrométrie d'émission atomique avec plasma couplé par induction (ICP-AES) ;
- ou
- FD T 90-112:1998, Article 3 : spectromètre d'absorption atomique dans la flamme ; ou
 - NF T 30-201:1981, Article 6 : spectrométrie d'absorption atomique dans la flamme ;
- ou
- NF X 43-275:2002, Article 9 : spectrométrie d'absorption atomique dans la flamme, spectrométrie d'absorption atomique à atomisation électrothermique et spectrométrie d'émission atomique avec plasma couplé par induction (ICP-AES) ;
- ou
- Dosage par ICP/MS.



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Les points de mesures sont localisés sur le croquis et identifié dans le tableau de résultats détaillés de la façon suivante :

- Les valeurs au-dessus du seuil de 1000 µg/m² sont déclarées positives et indiquées en Rouge.
- Les valeurs « négatif » en vertes,
- Le valeurs « intermédiaires » « <500,00 µg/m² ».

Légende des croquis de localisation :



→ Point de prélèvement au Sol .



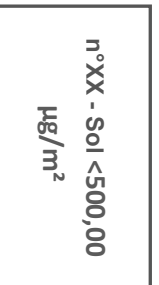
→ Point de prélèvement Sur Plaque de verre.



→ Valeur Supérieure à 1000 µg/m².



→ Valeur Négative.



→ Valeur Supérieur à 500 µ



**Rapport de contrôle plomb
d'empoussièrement surfacique au sol
pendant travaux**



Gare Saint Lazare
UT n° NC
BAI n° NC

5 CROQUIS

Plans, Elevation et/ou Photos et Croquis

N° dossier : MEMP-Pb_Quai1 à 15 hors/9/5/12)_GareSaintLazare_2023_V1

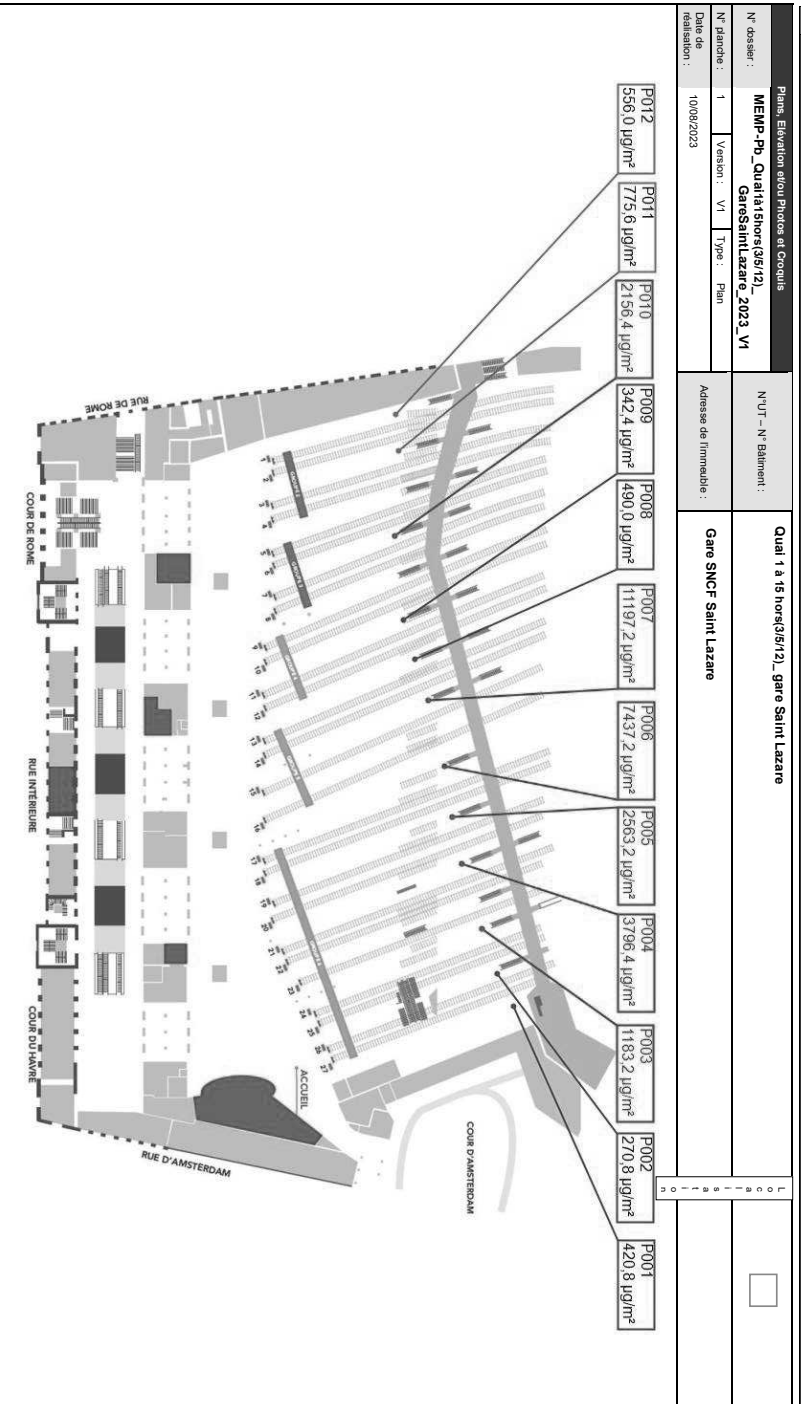
N° parcelle : 1 Version : V1 Type : Plan

Date de réalisation : 10/08/2023

N°UT - N° Bâtiment :
Quai 1 à 15 hors/9/5/12)_gare Saint Lazare

Adresse de l'immeuble :

Gare SNCF Saint Lazare



MEMP-Pb_Quai1 à 15 hors/9/5/12)_GareSaintLazare_2023_V1
TUV SUD FRANCE SAS
12 rue Francisco Ferrer - 94200 VIRY SUR SEINE




**Rapport de contrôle plomb
d'empoussièrément surfacique au sol
pendant travaux**



Gare Saint Lazare
UT n° NC
BAT n° NC

6 RESULTATS DES MESURES



N° Prélèvement	Localisation	Numéro de lingette	Type de Gabarit / surface (m²)	Revêtement apparent	Etat de surface	Photo	Résultat en $\mu\text{g} / \text{m}^2 \cdot \text{s}$	Type de zone
n°1	Quai 15	23ENV007007-001	0,1m2	Enrobée	Sale		420,8 $\mu\text{g}/\text{m}^2 \cdot \text{s}$	Sol (quai)



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC
BAT n° NC

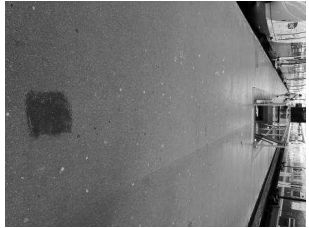

N° Prélèvement	Localisation	Numéro de lingette	Type de Gabarit / surface (m²)	Revêtement apparent	Etat de surface	Photo	Résultat en µg / m² *	Type de zone
n°2	Quai 14	23ENV007007-002	0,1 m2	Enrobée	Sale		270,8 µg/m²	Sol (quai)
N°3	Quai 13	23ENV007007-003	0,1 m2	Enrobée	Sale		1183,2 µg/m²	Sol (quai)



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC
BAT n° NC

N° Prélèvement	Localisation	Numéro de lingette	Type de Gabarit / surface (m²)	Revêtement apparent	Etat de surface	Photo	Résultat en µg / m² *	Type de zone
N°4	Quai 11	23ENV007007-004	0,1 m2	Enrobée	Sale		3796,4 µg/m²	Sol (quai)
N°5	Quai 10	23ENV007007-005	0,1 m2	Enrobée	Sale		2563,2 µg/m²	Sol (quai)



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrement surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC
BAT n° NC



N° Prélèvement	Localisation	Numéro de lingette	Type de Gabarit / surface (m²)	Revêtement apparent	Etat de surface	Photo	Résultat en µg / m² *	Type de zone
N°6	Quai 9	23ENV007007-006	0,1 m2	Enrobée	Sale		7437,2 µg/m²	Sol (quai)
N°7	Quai 8	23ENV007007-007	0,1 m2	Enrobée	Sale		11197,2 µg/m²	Sol (quai)



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrement surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC
BAT n° NC

N° Prélèvement	Localisation	Numéro de lingette	Type de Gabarit / surface (m²)	Revêtement apparent	Etat de surface	Photo	Résultat en µg / m³ *	Type de zone
N°8	Quai 7	23ENV007007-008	0,1 m2	Enrobée	Sale		490,0 µg/m³	Sol (quai)
N°9	Quai 6	23ENV007007-009	0,1 m2	Enrobée	Sale		342,4 µg/m³	Sol (quai)

MEMP-Pb_Quai1 à 15 hors(3/5/12)_GareSaintLazare_2023_V1

TUV SUD FRANCE SAS
12 rue Francisco Ferrer - 94200 VRY SUR SEINE



Page 15 sur 22



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC
BAT n° NC

N° Prélèvement	Localisation	Numéro de lingette	Type de Gabarit / surface (m²)	Revêtement apparent	Etat de surface	Photo	Résultat en µg / m² *	Type de zone
N°10	Quai 4	23ENV007007-010	0,1 m2	Enrobée	Sale		2156,4 µg/m²	Sol (quai)
N°11	Quai 2	23ENV007007-0011	0,1 m2	Enrobée	Sale		775,6 µg/m²	Sol (quai)



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrement surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC
BAT n° NC

N° Prélèvement	Localisation	Numéro de lingette	Type de Gabarit / surface (m²)	Revêtement apparent	Etat de surface	Photo	Résultat en µg / m² *	Type de zone
N°12	Quai 1	23ENV007007-0012	0,1 m2	Enrobée	Sale		556,0 µg/m²	Sol (quai)

* = « négatif », « <500,00 µg/m² », « valeur en Rouge au-delà de 1000 µg/m² ».

COMMENTAIRES

Néant

	Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux	
Gare Saint Lazare UT n° NC BAT n° NC		

10 ANNEXES Procès verbaux d'analyses.

PDF JOINT AU MAIL.






Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

Récapitulatif des mesures positives




N°3	Quai 13	23ENVV007007-003	0,1 m2	Enrobée	Sale		1183,2 µg/m ²	Sol (quai)
N°4	Quai 11	23ENVV007007-004	0,1 m2	Enrobée	Sale		3796,4 µg/m ²	Sol (quai)
N°5	Quai 10	23ENVV007007-005	0,1 m2	Enrobée	Sale		2563,2 µg/m ²	Sol (quai)



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

N°6	Quai 9	23ENV007007-006	0,1 m2	Enrobée	Sale		7437,2 µg/m ²	Sol (quai)
N°7	Quai 8	23ENV007007-007	0,1 m2	Enrobée	Sale		11197,2 µg/m ²	Sol (quai)
N°10	Quai 4	23ENV007007-010	0,1 m2	Enrobée	Sale		2156,4 µg/m ²	Sol (quai)



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur – Article R271-3 CCH Je soussigné, CAUTEL Aurélien, opérateur en diagnostics immobiliers au sein de la société TUV SUD France située au NORLY 42 chemin du moulin carron 69130 ECULLY, exerçant conformément à l'application de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité ; Je dispose des compétences requises pour effectuer les diagnostics réglementaires :
AMIANTE AVEC MENTION et AMIANTE SANS MENTION,
Organisme certificateur TECHNICERT, 5 Rue de la Traversière 78580 LES-ALLUETS-LE-ROI FRANCE.
Je dispose des moyens appropriés requis par les textes réglementaires

Ma société a souscrit une assurance, couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention, auprès de la compagnie ALLIANZ MUNICH sous le n° de police DEL000598210M. Ce contrat est valide du 01/01/2021 au 01/01/2022.

J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 euros par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à ECULLY, Le 01/01/2021

Textes réglementaires de référence : Code de la Construction et de l'Habitation, articles R271-3 et R271-6 _ Décret n°2006-1114 du 5 septembre 2007 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique, Alain Perré

Signature et Visa

TUV SUD France SAS
Bât 42 - Le Noiry
42, Chemin du Moulin Carron
69130 ECULLY
SIRET 522 226 536 00015

Aurélien CAUTEL



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC



Certificat de Compétence

Diagnosics Techniques Immobiliers

TECHNICERT attribue la Certification d'Opérateur de Diagnostic Immobilier à :

M. CAUTEL Aurélien sous le numéro de certifié TC20-0024

Tel:06 69 86 96 00 de Contact:06 69 86 96 00

Domaines Technique	Arrêtés de référence	Date d'effet	Date d'expiration
Gaz	Arrêté du 02 juillet 2018 abroge et remplace l'arrêté du 15 décembre 2011 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique relatifs l'état de fixation des isolateurs de gaz. Pouvoir les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.41 et 4.42.	17/11/2020	16/11/2027
Electricité	Arrêté du 02 juillet 2018 abroge et remplace l'arrêté du 2 décembre 2015 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique relatifs l'état de fixation des isolateurs électriques. Pouvoir les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.6.1 et 4.6.2.	17/11/2020	16/11/2027
Termites - Métropole - Outremer :	Arrêté du 02 juillet 2018 abroge et remplace l'arrêté du 14 février 2012 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique relatifs l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment. Pouvoir les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.11 et 4.12.	17/11/2020	16/11/2027
Ambiante sans Mention	Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique abroge et remplace l'arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique relatifs les diagnostics relatifs. Pouvoir les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.2.1, 4.2.2.	17/11/2020	16/11/2027
Ambiante avec Mention	Pouvoir les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.2.1, 4.2.2/ 4.3.	22/12/2020	16/11/2027
Energie sans Mention	Arrêté du 02 juillet 2018 abroge et remplace l'arrêté du 11 décembre 2011 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique relatifs la diagnose de performance énergétique. Pouvoir les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.3.1/ 4.3.2.	22/12/2020	21/12/2027
Energie avec Mention	Pouvoir les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.3.1/ 4.3.2/ 4.3.3.		
Plomb sans Mention	Arrêté du 02 juillet 2018 abroge et remplace l'arrêté du 7 décembre 2015 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique relatifs des contacts de risque d'exposition au plomb au après avoir réalisé des diagnostics plomb dans les menuiseries d'aluminium. Pouvoir les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.11/ 4.12.	17/11/2020	16/11/2027

Le maintien des dates de validité est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance.



Les Alberts Le Roy Le 22 Décembre 2020
Souza CZARNECKI
Directeur générale



COFRAC
CERTIFICATION
DE PERSONNES
Accréditation
N° 4-0624
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

TECHNICERT SAS au Capital de 5000€ - 1 rue Traversière, ZAC Néolia de Cognard - 78390 Les Alberts Le Roy
Téléphone : 06 54 51 44 19 - Email : contact@technicert.fr - Site : www.technicert.fr
Siret 833 848 418 R.C.S Versaille

FORMA 910 1-B Certificat de compétence Niveau Avancé



FlashLab

1, chemin de Saukler - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurélien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007007-17082023-142716 du 17/08/2023 à 14:27

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annulé et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:29 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007007 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007007-001 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 1 et 15 hors 3/5/12
Référence prélèvement P001
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai 15 sol
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	42,1	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 420,8 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande Client.

FOUROUR Linda
Technicienne laboratoire



FlashLab

1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurélien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007007-17082023-142716 du 17/08/2023 à 14:27

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annulé et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:29 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007007 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007007-002 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 1 et 15 hors 3/5/12
Référence prélèvement P002
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai 14 sol
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	27,1	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 270,8 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande Client.

FOUROUR Linda
Technicienne laboratoire



FlashLab

1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurélien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007007-17082023-142716 du 17/08/2023 à 14:27

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annule et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:29 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007007 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007007-003 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 1 et 15 hors 3/5/12
Référence prélèvement P003
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai 13 sol
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	118	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 1183,2 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande Client.

FOUROUR Linda
Technicienne laboratoire



FlashLab

1, chemin de Sauklér - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurélien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007007-17082023-142716 du 17/08/2023 à 14:27

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annulé et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:29 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007007 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007007-004 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 1 et 15 hors 3/5/12
Référence prélèvement P004
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai 11 sol
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	380	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 3796,4 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande Client.

FOUROUR Linda
Technicienne laboratoire



FlashLab

1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurélien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007007-17082023-142716 du 17/08/2023 à 14:27

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annulé et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:29 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007007 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007007-005 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 1 et 15 hors 3/5/12
Référence prélèvement P005
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai 10 sol
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	256	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 2563,2 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande Client.

FOUROUR Linda
Technicienne laboratoire



FlashLab

1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurélien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007007-17082023-142716 du 17/08/2023 à 14:27

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annule et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:29 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007007 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007007-006 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 1 et 15 hors 3/5/12
Référence prélèvement P006
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai 9 sol
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	744	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 7437,2 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande Client.

FOUROUR Linda
Technicienne laboratoire



FlashLab

1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurelien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007007-17082023-142716 du 17/08/2023 à 14:27

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annule et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:29 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007007 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007007-007 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 1 et 15 hors 3/5/12
Référence prélèvement P007
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai 8 sol
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	1120	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 11197,2 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande Client.

FOUROUR Linda
Technicienne laboratoire



FlashLab

1, chemin de Sauklér - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurélien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007007-17082023-142716 du 17/08/2023 à 14:27

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annulé et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:29 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007007 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007007-008 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 1 et 15 hors 3/5/12
Référence prélèvement P008
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai 7 sol
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	49,0	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 490,0 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande Client.

FOUROUR Linda
Technicienne Laboratoire



FlashLab

1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurélien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007007-17082023-142716 du 17/08/2023 à 14:27

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annulé et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:29 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007007 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007007-009 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 1 et 15 hors 3/5/12
Référence prélèvement P009
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai 6 sol
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	34,2	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 342,4 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande Client.

FOUROUR Linda
Technicienne Laboratoire



FlashLab

1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurélien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007007-17082023-142716 du 17/08/2023 à 14:27

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annulé et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:29 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007007 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007007-010 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 1 et 15 hors 3/5/12
Référence prélèvement P010
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai 4 sol
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	216	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 2156,4 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande Client.

FOUROUR Linda
Technicienne laboratoire



1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurélien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007007-17082023-142716 du 17/08/2023 à 14:27

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annule et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:29 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007007 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007007-011 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 1 et 15 hors 3/5/12
Référence prélèvement P011
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai 2 sol
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	77,6	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 775,6 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande Client.

FOUROUR Linda
Technicienne Laboratoire



FlashLab

1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurélien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007007-17082023-142716 du 17/08/2023 à 14:27

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annule et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:29 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007007 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007007-012 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 1 et 15 hors 3/5/12
Référence prélèvement P012
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai 1 sol
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	55,6	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 556,0 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande Client.

FOUROUR Linda
Technicienne laboratoire



FlashLab

1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurelien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007007-17082023-142716 du 17/08/2023 à 14:27

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annule et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:29 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007007 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007007-013 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 1 et 15 hors 3/5/12
Référence prélèvement Témoin
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Témoin
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	<1,00	µg/support	

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande Client.

FOUROUR Linda
Technicienne laboratoire



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC
BAT n° NC

Principes généraux de prévention du Code du travail, art. L. 4121-1 à 3, L. 4531-1 et D. 4152-10 – R. 4412-40 et Prévention du risque d'exposition aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R. 4412-59
Méthodologie et seuil de concentration de plomb définis par l'arrêté du 12 mai 2009 (Contrôle des travaux en présence de plomb réalisés en application de l'article L. 1334-2 du Code de la Santé Publique) et la norme NF X 46-032 « Diagnostic plomb – Méthodologie de mesure du plomb dans les poussières au sol »
Guide INRS ED 6374 (et ED 909) : intervention sur les peintures contenant du plomb – Prévention des risques professionnels
CIRCULAIRE DGT 2010/03 du 13 avril 2010 relative au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.

Propriétaire	SNCF-Gares et CONNEXIONS
Adresse du Propriétaire	16 Avenue d'Ivry 75013 PARIS
Donneur d'ordre	SNCF-Gares et CONNEXIONS - PARVIS
Adresse du Donneur d'ordre	16 Avenue d'Ivry 75013 PARIS



Numéro de rapport	MEMP-Pb_Quais3et12_GareSaintLazare_2023_V1
Bâtiment ou installation	Gare Saint Lazare
N°UT – N°Bâtiment	NC-NC
Adresse de l'immeuble	13 rue d'Amsterdam 75008 PARIS
Date de la visite	10/08/2023

Signataire du rapport

Signature et Visa

Opérateur de repérage :

CAUTEL AURELIEN
TUV SUD FRANCE SAS
Le 17/08/2023

Conclusion

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des revêtements contenant du Plomb dans les poussières.



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC
BAT n° NC

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs des mesures du plomb dans les poussières au sol.

Ce rapport intègre la méthodologie décrite dans la norme NF X46-032 hors cadre législatif L.1334-3 et R1334-8.

Ce procédé est réalisé au sens de la prévention des risques et coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (5.1 de l'ED 6374 d'Octobre 2020).

Le suivi de chantier pendant les travaux est nécessaire afin de (selon 5.7.2 de l'ED 6374 d'Octobre 2020) :

- Vérifier l'absence de pollution hors des zones d'interventions sur les peintures au plomb,
- Vérifier l'absence de contamination à l'extérieur du chantier (base vie, cheminement d'accès, zones publiques...)

Pour les mesures au sol, la valeur seuil de **1000 µm²** est ici utilisée en analogie à l'arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle après travaux en présence de plomb, afin de déterminer une valeur positive au-delà de celle-ci.

Textes consultés pour la réalisation de la mission.


- Principes généraux de prévention énoncés à l'article L 230-2 du code du Travail.
- l'arrêté du 12 mai 2009 (Contrôle des travaux en présence de plomb.
- Articles L. 4121-2 à 5, L. 4531-1 et R. 4412-59 à 65 du Code du Travail.
- Loi du 31/12/93 sur les principes généraux de prévention des travailleurs.
- décret d'application n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail.
- CIRCULAIRE DGT 2010/03 du 13 avril 2010 relative au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.

Adresse du bien	C Propriétaire
13 rue d'Amsterdam 75008 PARIS	Nom : SNCF GARE & CONNEXIONS Adresse : 16, av. d'Ivry 75634 Paris cedex 13

D Commanditaire de la mission	Adresse :
Nom : Monsieur AUCHAT Guillaume Qualité : RESPONSABLE DU PÔLE PATRIMOINE	13 rue d'Amsterdam 75008 PARIS

E Exécution de la mission
RapportN° :MEMP- Pb_Quais3et12_garesaintlazare_2023 _V1 Date du rapport : 17/08/2023
Date d'intervention : 10/08/2023

F Nature et contexte de la mission
Surveillance d'empoussièrément plomb.

G Cachet du diagnostiqueur	
Signature  Aurélien CAUTEL	Cabinet : TUV SUD FRANCE SAS Nom du responsable : KUGLER Dominique Nom du diagnostiqueur : CAUTEL Aurélien Organisme d'assurance : ALLIANZ Police : DEL000598210M



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT	
SIGNATAIRE DU RAPPORT	1
RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DES MESURES DU PLOMB DANS LES POUSSIERES AU SOL	2
ADRESSE DU BIEN	2
PROPRIETAIRE	2
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	2
EXECUTION DE LA MISSION	2
NATURE ET CONTEXTE DE LA MISSION	2
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
RAPPEL DE LA COMMANDE	5
TEXTES CONSULTES POUR LA REALISATION DE LA PRESTATION	5
PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION L4121-2 DU CODE DU TRAVAIL	5
PREVENTION DU RISQUE D'EXPOSITION AUX AGENTS CANCEROGENES, MUTAGENES ET TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION R4412-59 ET SUIVANTS	5
NORME NF X 46 032 AVRIL 2008	5
NORME NF X 46 031 AVRIL 2008 RELATIVE A L'ANALYSE CHIMIQUE DES PEINTURES POUR LA RECHERCHE DE LA FRACTION ACIDO-SOLUBLE DU PLOMB	5
GUIDE INRS ED 6374	5
LES POINTS ET ZONES DE MESURES SONT LOCALISES, DESIGNES ET DEFINIES PAR LE DONNEUR D'ORDRE OU SON REPRESENTANT	5
(TUV SUD NE SERAIT ETRE PORTE RESPONSABLE DE LA VIABILITE DE LA STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE DE MESURE D'EMPOUSSIEREMENT MISE EN PLACE)	5
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION	5
L'AUTEUR DU CONSTAT	5
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	5
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	5
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	5
OCCUPATION DU BIEN	5
LISTE DES LOCALS VISITES	6
LISTE DES LOCALS NON-VISITES	6
METHODOLOGIE EMPLOYEE	6
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LES RESULTATS SURFACIQUE DE POUSSIERES DE PLOMB SUR LINGETTES AU SOL	7
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	8
PRESENTATION DES RESULTATS	9
CROQUIS	10
RESULTATS DES MESURES	11
COMMENTAIRES	13
ANNEXES PROCES VERBAUX D'ANALYSES	14



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

1 RAPPEL DE LA COMMANDE

Textes consultés pour la réalisation de la prestation :

Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail
Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants
Norme NF X 46 032 avril 2008
Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.
Guide INRS ED 6374.
CIRCULAIRE DGT 2010/03 du 13 avril 2010 relative au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail

ICP réalisé en date du Mardi 27 avril 2021 avec Mr Romain LAMBERT (CSPS COORDICA).

Les points et zones de mesures sont localisés, désignées et définies par le donneur d'ordre ou son représentant.
(TUV SUD ne serait être porté responsable de la viabilité de la stratégie d'échantillonnage de mesure d'empoussièrément mise en place).

Périmètre géographique de la mission : Points de prélèvements surfaciques de poussières de plomb selon demande du client .

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat :
CAUTEL AURELIEN

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **Technicert**
Numéro de Certification de qualification : **TC20-0024**

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **FLASHLAB**

Nom du contact : **FLASHLAB LONGJUMEAU**

Coordonnées :
1 chemin de Saulxier, 91160 Longjumeau

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949**

Nombre de bâtiments : **1**

Type : **Gare SNCF Voyageur**

Nombre de niveaux : **1**

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **13 rue d'Amsterdam 75008 PARIS**

Type : **Gare**

N° d'UT : **NC**

Référence Cadastre : **NC**

Bâtiment : **Gare Voyageur**

Etage : **RDC**

Destination du bâtiment : **Gare Voyageur et bureaux**

Accompagnateur : **SNCF**

2.7 Occupation du bien

L'occupant est

Propriétaire

Locataire

Sans objet, le bien est vacant

Nom de l'occupant si différent du propriétaire :
Nom : /



Rapport de contrôle plomb d'empoissièrement surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

2.8	Liste des locaux visités	
N°	Local	Etage
1	Quai 3	RDC
2	Quai 12	RDC

2.9 Liste des locaux non-visités
Néant, tous les locaux objet de la présente mission ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

- Matériel à utiliser

- Gants à usage unique ;
- sur-chaussures à usage unique ;
- lingettes humidifiées ne contenant ni détergent ni plomb ou toute autre substance susceptible de perturber la mesure. La texture de la lingette.
- tube en polypropylène de 50 ml avec bouchon à vis ;
- un gabarit de largeur minimale de 15 cm pour délimiter une surface d'environ 0,1 m² à échantillonner. Le gabarit doit être suffisamment lisse pour pouvoir être essuyé par l'opérateur entre deux prélèvements.

Utilisation d'un témoin

Un échantillon témoin est réalisé sur le site de la mission afin de vérifier la non-contamination (due par exemple à la pollution du site ou à la manipulation) des lingettes utilisées sur le site.

- Le prélèvement

1. Conditions de prélèvement

L'opérateur utilise des gants à usage unique pour chaque nouveau prélèvement.

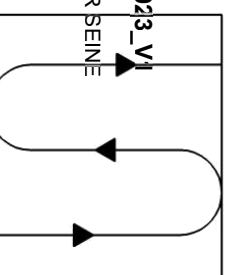
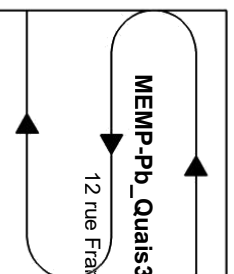
2. Principe de positionnement de la lingette dans le gabarit

La lingette étant posée à plat à l'intérieur du gabarit, l'opérateur pose sa main à plat, les doigts sont joints par-dessus et la lingette est maintenue entre le pouce et la paume de la main. Il appuie fermement avec le maximum de la surface des doigts et de la paume.

3. Principe d'essuyage en deux passages

L'opérateur déplace la lingette en S (de droite à gauche avec la main droite et inversement pour la main gauche) jusqu'à couvrir complètement la surface à échantillonner.

Un second passage est réalisé après avoir plié en deux la lingette, la partie contaminée étant à l'intérieur. L'opérateur ne touche pas la partie contaminée en pliant la lingette. Le second passage est réalisé avec la lingette pliée, de la même façon que le premier, mais perpendiculairement à celui-ci.





Rapport de contrôle plomb d'empoissièrement surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

Figure 1 — Premier passage en S

Figure 2 — Second passage en S
perpendiculaire au premier

- Conditionnement du prélèvement

La lingette est déposée à l'intérieur d'un tube. Le tube est ensuite refermé hermétiquement. L'identification du prélèvement est portée de manière indélébile sur le tube et sur la fiche de prélèvement.

Après chaque prélèvement, l'opérateur nettoie le gabarit à l'aide d'une nouvelle lingette jetée après utilisation, afin d'éviter toute contamination.

La fiche de prélèvement doit contenir a minima les informations suivantes :

- le nom de l'opérateur* ;
- la date du prélèvement ;
- l'adresse de l'immeuble ;
- la localisation du logement et/ou des parties communes dans l'immeuble ;
- l'identification du prélèvement* ;
- le numéro du lot de fabrication de la lingette ;
- la localisation précise du prélèvement dans le local ;

NOTE Un croquis (ou une photo, ...) peut être réalisé pour une meilleure localisation du prélèvement.

— la nature du sol ;

EXEMPLE Linoléum, carrelage, toilette, ...

— la surface du gabarit*.

L'opérateur transmet par écrit les informations nécessaires (identifiées par «*» et l'identification de la mission) au laboratoire d'analyse avec le prélèvement.

Source : Norme NFX46-032

3.1 Valeur de référence utilisée pour les résultats surfacique de poussières de plomb sur lingettes au sol.

Par analogie à l'arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle « Après travaux en présence de plomb », un **prélèvement est déclaré positif lorsque sa teneur en plomb est strictement, supérieure à 1000 µg/m2.**



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

La méthode d'analyse comprend une phase d'extraction du plomb acido-soluble suivie par le dosage par spectrométrie d'émission ou d'absorption atomique. Le principe de l'extraction consiste à simuler la solubilisation du plomb dans l'estomac.

Les résultats d'analyse sont exprimés en microgrammes par mètre carré ($\mu\text{g}/\text{m}^2$) de surface.

- Matériel pour la préparation de l'échantillon

- Acide chlorhydrique de qualité analytique à 37 % ;
- solution étalon de travail à 1 000 mg/l en plomb ;
- eau déionisée ;
- verrerie courante de laboratoire ;
- filtres-papiers sans cendres.

- Préparation de l'échantillon

- Verser dans le tube, qui contient la lingette une quantité connue d'acide chlorhydrique 0,15 N de manière à recouvrir la lingette ;
- fermer le tube ;
- agiter manuellement ;
- placer le tube en cuve à ultrasons pendant 15 min ;
- laisser en contact 1 h à une température du bain ultrason de 37° ;
- agiter manuellement le tube pour homogénéiser la solution ;
- filtrer l'échantillon sur un filtre-papier sans cendres ;
- récupérer une quantité suffisante du filtrat dans un tube à usage unique permettant le dosage.

- Dosage

Gamme d'étalonnage

La gamme d'étalonnage est préparée à partir d'une solution étalon à 1 000 mg/l qui couvre la limite réglementaire.

Méthodes de dosage

- Le dosage du plomb sur les solutions préparées peut être effectué selon différentes techniques détaillées dans les normes suivantes :
- NF EN ISO 11885:1998, Articles 6 et 8 : spectrométrie d'émission atomique avec plasma couplé par induction (ICP-AES) ;
- ou
- FD T 90-112:1998, Article 3 : spectrométrie d'absorption atomique dans la flamme ; ou
 - NF T 30-201:1981, Article 6 : spectrométrie d'absorption atomique dans la flamme ;
- ou
- NF X 43-275:2002, Article 9 : spectrométrie d'absorption atomique dans la flamme, spectrométrie d'absorption atomique à atomisation électrothermique et spectrométrie d'émission atomique avec plasma couplé par induction (ICP-AES) ;
- ou
- Dosage par ICP/MS.



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Les points de mesures sont localisés sur le croquis et identifié dans le tableau de résultats détaillés de la façon suivante :

- Les valeurs au-dessus du seuil de 1000 µg/m² sont déclarées positives et indiquées en Rouge.
- Les valeurs « négatif » en vertes,
- Le valeurs « intermédiaires » « <500,00 µg/m² ».

Légende des croquis de localisation :



→ Point de prélèvement au Sol .



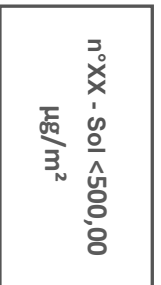
→ Point de prélèvement Sur Plaque de verre.



→ Valeur Supérieure à 1000 µg/m².



→ Valeur Négative.



→ Valeur Supérieur à 500 µ



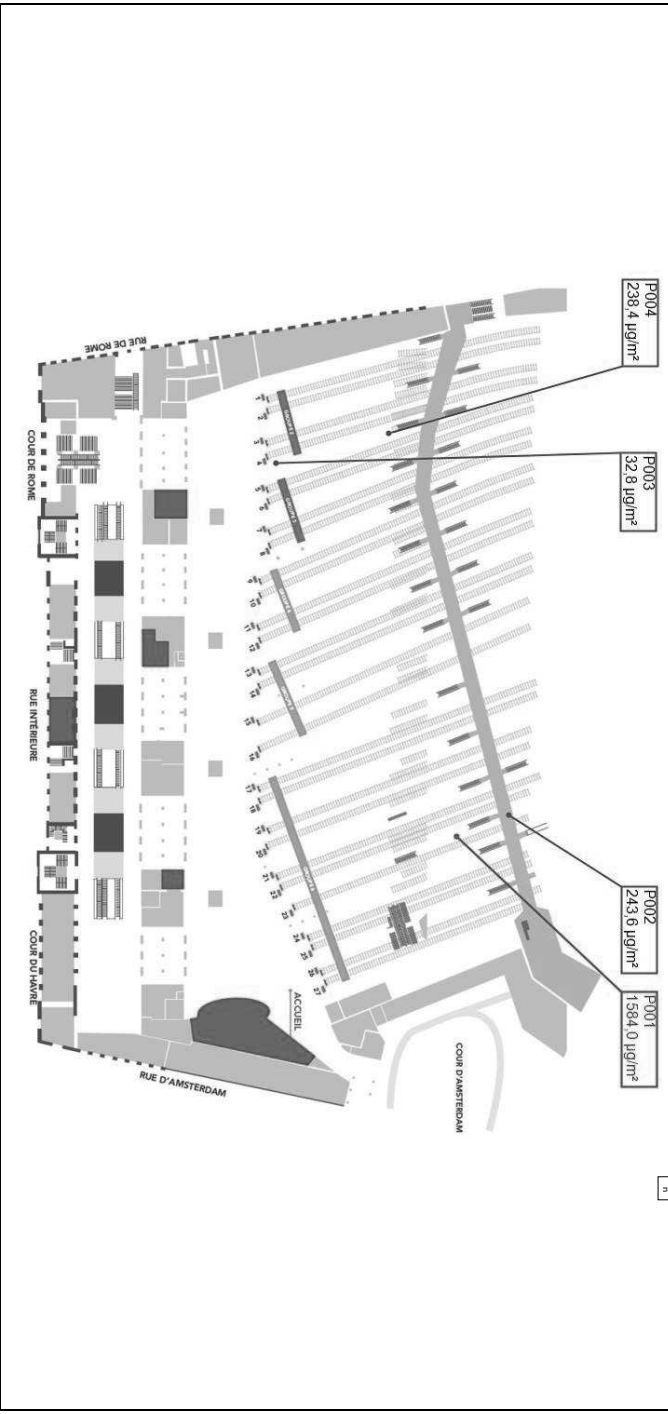
**Rapport de contrôle plomb
d'empoussièrement surfacique au sol
pendant travaux**



Gare Saint Lazare
UT n° NC
BAI n° NC

5 CROQUIS

Plans, Elevation et/ou Photos et Croquis			N°UT - N° Bâtiment :	Quais 3 et 12	L o c a l i s a t i o n
N° dossier : MEMP-Pb_QuaisStLaz12 GareSaintLazare_2023_V1			Adresse de l'immeuble : Gare SNCF Saint Lazare		
N° planche :	1/1	Version : V1	Type : Plan		
Date de réalisation :	10/08/2023				






**Rapport de contrôle plomb
d'empoussièrément surfacique au sol
pendant travaux**



Gare Saint Lazare
UT n° NC
BAT n° NC

6 RESULTATS DES MESURES



N° Prélèvement	Localisation	Numéro de lingette	Type de Gabarit / surface (m²)	Revêtement apparent	Etat de surface	Photo	Résultat en µg / m² *	Type de zone
n°1	Quai 12	23ENV007006-001	0,1m2	Enrobée	Sale		1564,0 µg/m²	Sol



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrement surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC
BAT n° NC


N° Prélèvement	Localisation	Numéro de lingette	Type de Gabarit / surface (m²)	Revêtement apparent	Etat de surface	Photo	Résultat en µg / m² *	Type de zone
n°2	2	23ENV007006-002	0,1 m2	Métal	Propre		243,6 µg/m²	Poubelle
N°3	3	23ENV007006-003	0,1 m2	Métal	Propre		32,8 µg/m²	Pupitre



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrement surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC
BAT n° NC

N° Prélèvement	Localisation	Numéro de lingette	Type de Gabarit / surface (m²)	Revêtement apparent	Etat de surface	Photo	Résultat en µg / m² *	Type de zone
n°4	4	23ENV007006-004	0,1 m2	Enrobée	Sale		238,4 µg/m²	Sol

* = « négatif », « <500,00 µg/m² », « valeur en Rouge au-delà de 1000 µg/m² ».

COMMENTAIRES

Néant

	<p align="center">Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux</p>	
<p align="center">Gare Saint Lazare UT n° NC BAT n° NC</p>		

10 ANNEXES Procès verbaux d'analyses.

PDF JOINT AU MAIL.




Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

Récapitulatif des mesures positives

n°1	Quai 12	23ENNV007006-001	0,1m2	Enrobée	Sale		1584,0 µg/m ²	Soi
-----	---------	------------------	-------	---------	------	--------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------	-----



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrèment surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC BAT n° NC

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur – Article R271-3 CCH Je soussigné, CAUTEL Aurélien, opérateur en diagnostics immobiliers au sein de la société TUV SUD France située au NORLY 42 chemin du moulin carron 69130 ECULLY, exerçant conformément à l'application de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité ; Je dispose des compétences requises pour effectuer les diagnostics réglementaires :

AMIANTE AVEC MENTION et AMIANTE SANS MENTION,

Organisme certificateur TECHNICERT, 5 Rue de la Traversière 78580 LES-ALLUETS-LE-ROI FRANCE.

Je dispose des moyens appropriés requis par les textes réglementaires

Ma société a souscrit une assurance, couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention, auprès de la compagnie ALLIANZ MUNICH sous le n° de police DEL000598210M. Ce contrat est valide du 01/01/2021 au 01/01/2022.

J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 euros par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à ECULLY, Le 01/01/2021

Textes réglementaires de référence : Code de la Construction et de l'Habitation, articles R271-3 et R271-6, Décret n°2006-1114 du 5 septembre 2007 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique, Alain Perré

Signature et Visa

TUV SUD France SAS
Bât 42 - Le Norly
42, Chemin du Moulin Carron
69130 ECULLY
Siret 522 226 500 00015

Aurélien CAUTEL



Rapport de contrôle plomb d'empoussièrément surfacique au sol pendant travaux



Gare Saint Lazare
UT n° NC
BAT n° NC



Certificat de Compétence

Diagnosics Techniques Immobiliers

TECHNICERT attribue la Certification d'Opérateur de Diagnostic Immobilier à :

M. CAUTEL Aurélien sous le numéro de certifié TC20-0024

Technicert Référence de Certification PRO-C 800

Domaines Technique	Arrêtés de référence	Date d'effet	Date d'expiration
Gas	Arrêté du 02 juillet 2018 abroge et remplace l'arrêté du 15 décembre 2011 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique relatifs l'état de l'installation intérieure de gaz. Pousser les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.4.1 et 4.4.2	17/11/2020	16/11/2027
Electricité	Arrêté du 02 juillet 2018 abroge et remplace l'arrêté du 2 décembre 2015 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique relatifs l'état de l'installation intérieure d'électricté. Pousser les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.6.1 et 4.6.2	17/11/2020	16/11/2027
Termites ☑ Métropole - Outremer :	Arrêté du 02 juillet 2018 abroge et remplace l'arrêté du 14 février 2012 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique relatifs l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment. Pousser les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.1.1 et 4.1.2	17/11/2020	16/11/2027
Ambiante sans Mention	Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique abroge et remplace l'arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique relatifs les diagnostics relatifs. Pousser les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.2.1, 4.2.2	17/11/2020	16/11/2027
Ambiante avec Mention	Pousser les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.2.1, 4.2.2 / 4.3	22/12/2020	16/11/2027
Energie sans Mention	Arrêté du 02 juillet 2018 abroge et remplace l'arrêté du 13 décembre 2011 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique relatifs la diagnostic de performance énergétique. Pousser les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.5.1 / 4.5.2	22/12/2020	21/12/2027
Energie avec Mention	Pousser les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.5.1 / 4.5.2 / 4.5.3		
Plomb sans Mention	Arrêté du 02 juillet 2018 abroge et remplace l'arrêté du 7 décembre 2015 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique relatifs des contacts de risque d'exposition au plomb ou après pour réaliser des diagnostics plomb dans les intermédiaires d'habitation. Pousser les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 4.1.1 / 4.1.2	17/11/2020	16/11/2027

Le maintien des dates de validité est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance.



Les Alberts Le Ros, Le 22 Décembre 2020
Sousa CZARNECKI
Directeur générale



TECHNICERT SAS au Capital de 5000€ - 5 rue Tourmaire, ZAC Média du Copeland - 75150 Les Alberts Le Ros
Téléphone : 09 54 51 44 13 - Email : contact@technicert.fr - Site : www.technicert.fr
Siret 833 848 418 R.C.S. Versailles

100841 990 2 1B - Certificat de compétence Niveau Avancé



1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurélien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007006-17082023-142454 du 17/08/2023 à 14:24

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annule et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:31 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007006 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007006-001 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 3 et 12
Référence prélèvement P001
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai 12 sol
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	158	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 1584,0 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande client.

FOUROUR Linda
Technicienne laboratoire



FlashLab

1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurélien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007006-17082023-142454 du 17/08/2023 à 14:24

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annule et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:31 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007006 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007006-002 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 3 et 12
Référence prélèvement P002
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai 12 poubelle
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	24,4	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 243,6 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande client.

FOUROUR Linda
Technicienne laboratoire



FlashLab

1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurélien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007006-17082023-142454 du 17/08/2023 à 14:24

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annulé et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:31 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007006 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007006-003 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 3 et 12
Référence prélèvement P003
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai 3 PTS
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	3,28	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 32,8 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande client.

FOUROUR Linda
Technicienne laboratoire



FlashLab

1, chemin de Saukler - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurélien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007006-17082023-142454 du 17/08/2023 à 14:24

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annulé et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:31 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007006 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007006-004 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 3 et 12
Référence prélèvement P004
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Quai 3 sol
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée 0,100 m²

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	23,8	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 238,4 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande client.

FOUROUR Linda
Technicienne Laboratoire



FlashLab

1, chemin de Saukier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



TUV SUD France SAS
Aurelien CAUTEL
12 rue Fransisco Ferrer
94200 IVRY-SUR-SEINE

RAPPORT D'ESSAI N°23ENV007006-17082023-142454 du 17/08/2023 à 14:24

ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES

Annule et remplace le rapport édité le 16/08/2023 à 08:31 qui doit être détruit.
L'emploi de la ou des version(s) précédente(s) ou de leur reproduction engage la seule responsabilité du client.

N° dossier FlashLab : 23ENV007006 Date de réception : 10/08/2023
N° échantillon FlashLab : 23ENV007006-005 Date d'analyse : 11/08/2023

DONNEES CLIENTS

Référence dossier PB_ST LAZARE_QUAI 3 et 12
Référence prélèvement Témoin
Date de prélèvement 10/08/2023
Nature du prélèvement LINGETTES
Localisation Témoin
Adresse du site Information non communiquée
Surface essuyée

RESULTATS

	Analyse	Résultat	Unité	Méthode
	Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
#	Plomb acido-soluble	<1,00	µg/support	

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

Observation(s) :

Modification de la date de prélèvement suite à demande client .

FOUROUR Linda
Technicienne laboratoire